



<i>Règlement des Championnats Interclubs Adultes de l'Eure</i>	Entrée en vigueur: 05/09/2011
	Validité permanente 13 pages +3 annexes Engagement des équipes (formulaire 1) Déclaration d'équipe (formulaire 2) Composition d'équipe (formulaire 3)

Organisation du championnat

Les championnats Interclubs de L'Eure sont des compétitions officielles permanentes régies par le Comité départemental de Badminton de l'Eure (CoBad27), donnant lieu à un classement annuel et à l'attribution de titres annuels.

Le déroulement des matchs est soumis aux règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBA). Chaque club qui participe à ces championnats accepte le présent règlement, et doit être en règle vis-à-vis de la FFBA (et plus particulièrement, Art. 5.3.1 du règlement intérieur: *tous les membres des associations affiliées doivent être possesseurs d'une licence délivrée par la FFBA*), de la Ligue de Haute Normandie (LHNIE) et le cas échéant, avec le CoBad27.

Le championnat de l'Eure comporte deux divisions :

- D1** : Division Départementale 1, composée d'une seule poule.
- D2** : Division Départementale 2, composée d'une ou plusieurs poules suivant le nombre d'équipes inscrites..

Le nombre d'équipes sera variable et, suivant les possibilités, réparti en poules géographiques.

Les championnats se déroulent sur un certain nombre de journées en rencontres aller-retour inscrites au calendrier général des compétitions diffusé par la LHNIE.

Les rencontres se déroulent dans la salle indiquée, qui doit être ouverte à partir de 08h30, pour un début des rencontres à 09h00, s'il s'agit d'un dimanche ou d'un jour férié sauf modifications prévues au calendrier ou décision du Comité Directeur. Dans ce dernier cas le Responsable de la Commission Interclubs informera les équipes concernées de la nouvelle date et horaires des rencontres au moins 15 jours avant la date des rencontres.

La gestion des championnats interclubs est confiée par le CoBad27 à la Commission Interclubs. L'organisation des journées est déléguée aux clubs organisateurs, le capitaine de l'équipe qui organise une journée d'IC doit contacter les capitaines des autres équipes afin de préciser le gymnase où aura lieu la compétition, ceci au moins 7 jours avant la date de la journée.

Chaque club désignera **obligatoirement un capitaine** lors de l'inscription pour chacune de ses équipes ; celui-ci sera le seul interlocuteur des capitaines des autres équipes du championnat et de la Commission Interclubs du CoBad27. Les capitaines d'équipes devront fournir leurs coordonnées (téléphone – courriel) qui seront communiqués aux autres équipes, afin de faciliter les contacts (formulaire 2).

Coordonnées du CoBad27 :

Comité Départemental de Badminton de l'Eure
chez Jean Jacques BIDARD
9, rue de la Gardine 27920 SAINT ETIENNE SOUS BAILLEUL

Tél. : 02 32 53 25 27 ou 06 86 55 46 38
e-mail : emmanuele.bidard@orange.fr
Site Internet : <http://cobad27.over-blog.com/>

Article 1 : inscriptions

1.1 Chaque club confirme (ou infirme) l'engagement de chacune de ses équipes qualifiées par l'intermédiaire du formulaire n°1. Les équipes engagées en Championnat de l'Eure enverront ledit formulaire avant la date indiquée sur le formulaire au Responsable Interclubs du CoBad27.

Pour les clubs engageant moins d'équipes que la saison passée, on élimine en principe l'équipe hiérarchiquement inférieure, toutes divisions confondues.

Dans les cas exceptionnels et dûment motivés, la Commission Interclubs peut autoriser le retrait d'une équipe autre que la dernière.

Exceptionnellement un club pourra inscrire 2 équipes uniquement dans la dernière division du championnat. Sauf sur demande particulière auprès de la commission Interclubs et dans la limite des places disponibles, toute nouvelle équipe débutera en D2.

1.2 Les frais d'inscriptions d'une équipe sont définis chaque début de saison.

1.3 Aucune inscription ne sera prise en compte sans le chèque correspondant au montant total des frais d'inscription de l'ensemble des équipes engagées et que le club ait réglé toutes les amendes de la saison précédente.

1.4 Au moment de l'inscription, chaque équipe devra présenter une liste de joueurs comprenant au minimum 3 garçons et 2 filles.

Article 2 : frais et volants

2.1 Chaque équipe supporte ses propres frais de déplacement.

2.2 Les rencontres sont disputées en volants plumes. Les volants doivent être conformes aux normes BWF. En cas de litige un volant agréé FFBA et/ou BWF devra être utilisé. Les volants seront fournis à égalité par les 2 équipes.

Article 3 : composition des équipes

3.1 Ne sont habilités à participer au championnat que les joueurs, vétérans, seniors, juniors cadets et minimes en possession d'une licence valide au jour de la rencontre et possédant le surclassement adéquate (Triple surclassement pour les minimes Double surclassement pour les cadets, simple surclassement pour les juniors,

Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire ne pourront pas prendre part au championnat interclubs pendant la durée de la sanction.

Les joueurs en arrêt maladie (avec certificat médical à l'appui) ne sont pas autorisés à évoluer en Interclubs pendant la durée de l'arrêt prescrit.

Le nombre de joueurs mutés prenant part à une rencontre est limité à 2 un joueur est dit muté quand il est classé B. dans au moins une des catégorie (S ou D ou Mx.) Sauf création de club.

Un seul joueur communautaire non assimilé ou extra communautaire non assimilé, licencié à la FFBA, est autorisé dans une équipe pour une rencontre. Les joueurs assimilés sont considérés comme français (voir règlement fédéral « Joueurs étrangers assimilés »). Un joueur non assimilé et muté cumulera les 2 statuts.

Un joueur étranger ne pourra participer aux championnats Interclubs que s'il n'évolue pas déjà dans un championnat Interclubs étranger.

Le classement, le plus fort des 2 disciplines, des joueurs est limité selon la division :

- D1** : pas de restriction quant au nombre de joueurs classés, joueurs A et Elite exclus.
- D2** : joueurs NC, D. Tout joueur classé C dans une des catégories est exclu.

Pour ces limitations on tiendra compte, pour toute la durée du championnat, du classement au 01 septembre. Cependant pour les joueurs n'ayant pas participé au Championnat Interclubs avant le 01 février on prendra en considération le classement au 01 février.

Un joueur muté en cours de saison ne pourra pas participer aux interclubs départementaux si, avant sa mutation, il a déjà disputé 3 rencontres interclubs de niveau national, régional ou départemental.

_ Pour chaque rencontre la participation d'un joueur non autorisé entraînera :

- la perte des matchs du (ou des) joueur(s) intéressé(s), ainsi que, le cas échéant, des matchs suivants dans la hiérarchie des disciplines concernées.

-1 Point de pénalité par joueur non autorisé.

- Pour les cas de dépassements de quotas (étrangers, mutés, classements ...), on considérera comme qualifié le premier joueur à avoir joué dans l'ordre de la feuille de résultats (SH, SD...).

3.2 La composition « type » d'une équipe est de quatre hommes et trois femmes .La composition minimale d'une équipe est de trois hommes et deux femmes. Un match forfait est

noté 21/0 - 21/0 sur la feuille de rencontre.

_ Une équipe sera sanctionnée par un point de pénalité par match non joué lorsqu'elle ne présentera pas la composition minimale.

3.3 Un joueur ne peut disputer plus de deux matchs lors de la même rencontre.

_ Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est le double mixte qui sera sanctionné.

3.4 Un joueur ne peut pas disputer deux matchs dans la même discipline (ex. : 2 simples hommes).

_ Une équipe ayant fait disputer deux matchs dans la même discipline lors de la même rencontre à l'un de ses joueurs se verra sanctionnée par la perte des matchs du joueur intéressé, ainsi que, le cas échéant, du match suivant de simple homme.

3.5 Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe (Nationale, Régionale et Départementale confondues) dans la même semaine, du lundi au dimanche précédent la journée d'interclubs.

_ Un joueur ayant joué avec plus d'une équipe dans la même semaine entraînera pour l'équipe:

- la perte des matchs du (ou des) joueur(s) intéressé(s), ainsi que, le cas échéant, des matchs suivants dans la hiérarchie de la discipline concernée.

-1 Point de pénalité

3.6 A la troisième rencontre avec une ou plusieurs équipes supérieures (Nationale, Régionale et Départementale confondues), un joueur est « brûlé » pour les équipes inférieures sauf s'il s'agit d'un joueur non classé.

_ La participation d'un joueur « brûlé » est sanctionnée par :

- La perte des matchs de l'intéressé, ainsi que, le cas échéant, des matchs suivants dans la hiérarchie de la discipline concernée.

- 1 Point de pénalité

3.7 Les joueurs de simples hommes doivent être alignés dans l'ordre correspondant à leurs classements fédéraux (B1, B2, B3, B4, C1, C2, C3, C4, D1, D2, D3, D4, NC). La hiérarchie est laissée libre en cas de classement fédéraux égaux. **La hiérarchie est réactualisée chaque année au 1er février.**

_ Le non-respect dans la hiérarchie des simples hommes sera sanctionnée par :

- La perte du match de plus bas niveau dans la hiérarchie (SH2 si inversion entre SH1 et SH2, SH3 si inversions entre SH1 et SH3 ou SH2 et SH3).

- 1 point de pénalité

3.8 En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués seront les matchs hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple homme se fait sur le troisième simple).

_ Le non-respect de cette clause sera sanctionné par :

- La perte des matchs suivants dans la hiérarchie des simples hommes.

3.9 Un joueur inscrit sur le formulaire n°3 (ou sur la feuille de rencontre), est dans l'impossibilité de disputer la ou les rencontres qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match, un certificat médical sera à fournir dans les 5 jours) pourra être remplacé, à condition que:

a) le remplaçant figure déjà soit sur l'un des formulaires, soit sur le formulaire n°2, soit sur la feuille de rencontre (cf. art 4.4 et 4.5)

b) le remplaçant ne dispute pas déjà 2 matchs, ou un autre match dans la même discipline (cf. art 3.3 et 3.4)

c) le remplaçant ait un classement inférieur ou égal à celui du joueur remplacé.

Le remplacement et sa justification devront être notés sur la feuille de rencontre par le capitaine de l'équipe concernée, dans la zone intitulée "commentaires".

_ Le non-respect de ces clauses, ainsi que tout remplacement injustifié, sera sanctionné par:

- La perte des matchs du joueur remplaçant, et des matchs suivants dans la hiérarchie des simples hommes.

3.10 Les résultats réels des matchs gagnés par forfait ou pénalité seront tout de même pris en compte pour le CPPP (Classement Permanent Par Points) du joueur non fautif.

Article 4 : déroulement d'une rencontre

4.1 L'ordre des rencontres par défaut est celui prévu au calendrier. Cet ordre pourra être modifié après accord entre tous les capitaines et communication au Responsable Interclubs du CoBad27. Dans le cas contraire aucune réclamation ne sera admise.

4.2 La salle est ouverte au moins 30 minutes avant l'heure fixée pour le début de la rencontre.

4.3 Les équipes devront être présentes dans la salle au moins 20 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

4.4 Avant le début de la rencontre les deux capitaines présentent leur **déclaration d'équipe** (formulaire 2) sur laquelle doivent figurer exclusivement les joueurs présents dans la salle.

4.5 Avant le début de la rencontre les deux capitaines présentent la **composition d'équipe** sur le formulaire 4.

4.6 Le remplissage de la feuille de match incombe intégralement à l'équipe qui reçoit, y compris le report de la composition de l'équipe à partir du formulaire n° 3.

4.7 Une rencontre se joue sur 2 terrains de double minimum. Elle est composée de sept matchs, définis comme suit :

3 simples hommes SH1, SH2 et SH3

1 simple dame SD

1 double hommes DH

1 double dames DD

1 double mixte MX

Les matchs sont joués dans l'ordre de la feuille de rencontre, sauf accord entre les deux capitaines.

4.8 Barème des points par rencontre.

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire 1 point

Défaite 0 point

Forfait 0 point

Tous les matchs doivent être joués.

4.9 Les matchs sont auto arbitrés, toute intervention extérieure au terrain est interdite concernant l'arbitrage. En particulier, les capitaines, entraîneurs, spectateurs et co-équipiers ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différents entre les joueurs, seuls les joueurs sont habilités à régler leurs éventuels problèmes.

4.10 En cas de réclamation, une réserve doit être apposée sur la feuille de rencontre, dans l'emplacement prévu à cet effet. Le capitaine coche la case et indique brièvement l'objet de la réserve. Par la suite, une lettre explicative du capitaine de l'équipe plaignante doit parvenir au plus tard sept jours après la rencontre au Responsable Interclubs, faute de quoi la réclamation ne sera pas examinée et sera classée sans suite. Si l'équipe adverse désire se justifier par rapport à la réserve inscrite sur la feuille de rencontre, elle devra suivre les mêmes conditions que définies précédemment.

4.11 Pour la deuxième série de rencontres l'horaire est fixé à **30** minutes maximum après la fin des deux premières rencontres. Dans le cas des journées à 3 rencontres, l'équipe ne jouant pas la première rencontre doit se présenter sur le lieu de la compétition à **10h00** au plus tard.

Article 5 : la feuille de rencontre

5.1 La feuille de rencontre doit être remplie de façon lisible et comporter tous les renseignements demandés. La lisibilité vaut également pour les copies.

La feuille de rencontre comporte trois feuillets :

- Le premier doit être envoyés au Responsable Interclubs du CoBad27 ;
- Le deuxième est destiné à l'équipe visiteuse ;
- Le troisième est destiné à l'équipe qui reçoit.

Chaque capitaine sera tenu responsable du contenu et de la présence des informations liées aux joueurs de son équipe (nom du club, noms et prénoms des joueurs, cat. d'âge, n° de licence, classement FFBa). Les autres informations (championnat, division, journée, score, etc..) sont de la responsabilité de l'équipe qui reçoit.

5.2 Les feuillets de la feuille de rencontre destinés au CoBad27 (Responsable Interclubs) sont à envoyer par le **club organisateur de la journée au plus tard dans Les 5 jours** qui suivent la journée de championnat. La date limite (que ce soit pour un envoi postal, ou que les feuillets soient directement déposés dans la boîte aux lettres du Responsable Interclubs du CoBad27) est le mercredi qui suit la journée de championnat.

_ Les retards à l'envoi des feuilles de rencontre par le club organisateur de la journée seront sanctionnés de la manière suivante :

- *Retard de 1 à 5 jours - amende de **20 euros**;*
- *Retard de 6 à 10 jours - amende de **50 euros et 2 Points de pénalité**;*
- *Retard de plus de 10 jours - amende de **50 euros et 4 points de pénalité***

5.3 En cas de forfait de l'une des deux équipes, l'équipe présente à l'heure de la rencontre remplit une feuille de rencontre, en inscrivant la composition de son équipe. La feuille de rencontre est ensuite envoyée au CoBad27 avec la copie destinée à l'équipe déclarée forfait.

Le CoBad27 fait alors parvenir la feuille de rencontre à l'équipe déclarée forfait.

Article 6 : le calendrier

6.1 Le calendrier de référence est établi par le comité directeur du CoBad27. Il indique les dates auxquelles doivent se dérouler les journées et l'ordre des rencontres dans une même journée.

6.2 Report d'une rencontre.

a) Toute demande de report d'une rencontre doit parvenir, par écrit ou par mail, au Responsable de la Commission Interclubs au moins 15 jours avant la date fixée au calendrier.

b) Dans tous les cas, seule la Commission Interclubs est habilitée à autoriser tout changement.

Elle en informera chaque équipe concernée.

c) La remise d'une rencontre est admise dans les seuls cas suivants :

- Conditions météorologiques interdisant le déplacement par la route (verglas, neige)
- Accident de la circulation en se rendant à la compétition.

d) Dans les deux cas, le ou les clubs absents devront à leur propre initiative contacter les autres clubs pour organiser et disputer les rencontres initialement prévues et ce au plus tard lors de la journée de rattrapage prévue au calendrier, et obtenir l'accord de la Commission.

Compétition avant d'effectuer la rencontre.

e) Dans l'hypothèse de l'absence d'un des clubs, les clubs en présence disputeront leurs rencontres.

f) Une journée sera prévue au calendrier pour une remise éventuelle, accordée par la Commission Interclubs.

g) En cas de report d'une rencontre, seuls les joueurs et joueuses licenciés et aptes à jouer à la date initialement prévue pourront participer aux rencontres remises.

6.3 Avancement d'une rencontre.

a) Toute demande d'avancement d'une rencontre doit parvenir, par écrit ou mail, au Responsable de la Commission Interclubs au moins 15 jours avant la date fixée au calendrier.

b) Dans tous les cas, seule la Commission Interclubs est habilitée à autoriser tout changement.

Elle en informera chaque équipe concernée.

Article 7 : les forfaits

7.1 Les forfaits concernent la saison régulière. On distingue les forfaits *volontaires*, consistant pour une équipe à être totalement absente à une rencontre, des forfaits *involontaires*, qui résultent d'un retard, d'un problème matériel, etc...

_ Une équipe déclarée forfait sera sanctionnée par :

- Une amende d'un montant de **60 euros** pour un forfait volontaire, et pas d'amende pour un forfait involontaire

- Le retrait de trois points au classement pour tout forfait volontaire .

7.2 Une équipe qui comptabilise quatre forfaits au cours d'une même saison (tous forfaits confondus) est disqualifiée.

_ Une équipe comptabilisant quatre forfaits lors d'une même saison sera sanctionnée par:

- La descente en division inférieure.
- Le retrait des résultats de ses rencontres antérieures;

Article 8 : le classement

8.1 Pour chaque journée jouée, une équipe complète (7 matchs disputés) se voit attribuer

- 3 points pour une victoire
- 2 points pour une rencontre nulle
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un forfait

8.2 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres. Si il y a égalité entre 2 équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre 2 équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagné et perdus) sur l'ensemble des rencontres. Dès que les équipes sont départagées le classement est déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées. En cas d'égalité, le classement est déterminé en fonction de la différence entre le nombre de matchs (sinon de sets, puis de points) gagnés et perdus tout au long de la saison régulière. En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Article 9 : montées et descentes

9.1 Montées – descentes

Les montées et les descentes sont conditionnées par la limitation du nombre d'équipes d'un même club à une seule par division en D1. Cette limitation a les conséquences suivantes :

- Une équipe en situation de montée ne peut pas monter si le quota d'équipes du même club est déjà atteint dans la division supérieure. Une équipe dans cette situation est dite *bloquée*.

Une équipe bloquée cède ses prérogatives au suivant du classement.

Note: le quota d'un club, dans une division donnée, est calculé *après* prise en compte des rétrogradations de la division supérieure et des montées de la division inférieure.

- La descente d'une équipe dans une division où le quota d'équipes du même club est déjà atteint entraîne automatiquement la rétrogradation en division inférieure de l'équipe dont le classement est le moins bon, ou, en cas d'égalité, de l'équipe dont le rang est le moins élevé.

Une équipe reléguée de cette façon est dite *chassée*.

9.2 Relégations

Les équipes chassées descendent automatiquement. L'équipe classée à la dernière place (D1) descend également, sauf lorsqu'elle est repêchée.

9.3 Promotions

Pour la D1 : la première équipe non bloquée sera promue en division régionale (se reporter au règlement de la ligue HNIE).

Pour la D2: l' équipe classé meilleure équipe non bloquée sera automatiquement promue en division supérieure.

9.4 Barrages :

Si besoin des barrages pourront être organisés.

Les barrages concernent uniquement la D2. Sur une journée prévue au calendrier : si deux poules sont formées suivant le nombre d'équipes inscrites.

Les deux premiers de chaque poule respectivement des divisions concernées se rencontrent pour déterminer le Champion de l'Eure de la division D2. [La phase finale se déroulera en finale directe \(division à 2 poules\). En cas de 3 poules\(D2\) triangulaire entre les 3 vainqueurs .](#)

Pour participer aux barrages il faut :

- avoir joué 1 rencontre au moins dans cette équipe
- ne pas être brûlé (voir article 3.6)

9.5 Repêchages

Toute équipe peut refuser la montée (ou les barrages d'accession) par simple demande auprès de la Commission Interclubs. Cette requête sera accordée automatiquement dès lors qu'elle aura fait l'objet d'un courrier envoyé au Responsable Interclubs **5 jours après la dernière journée du championnat**. *Passé cette date, la requête sera examinée par la Commission Interclubs, et pourra éventuellement être rejetée.* Une équipe refusant la montée (ou les barrages) est assimilée à une équipe bloquée, et cède ses éventuelles prérogatives au suivant du classement.

9.6 En début de saison, les divisions sont éventuellement ajustées selon les listes indiquées dans l'article 9.6. Ceci peut se produire en cas de non inscription d'une équipe.

9.7 Un joueur ne peut jouer qu'avec qu'une seule équipe par rencontre, toutes rencontres de classement (phase finale et barrages) confondues. Autrement dit, toutes ces rencontres se déroulent dans une seule et même journée.

Article 10 : contrôle des rencontres

10.1 Les rencontres pourront être contrôlées inopinément par la Commission d'Arbitrage du CoBad27.

Article 11 : image du badminton

11.1 Chaque équipe doit s'efforcer de produire un spectacle digne du badminton de l'Eure

11.2 L'équipe qui reçoit doit assurer un respect strict de tous les règlements officiels ayant trait à l'aire de jeu (couleur et continuité des tracés, emplacements des poteaux, dimensions et hauteur des filets, espace dégagé de tout obstacle autour des courts).

11.3 Il est souhaitable que les tenues des joueurs d'une même équipe soient homogènes : au minimum, tous les joueurs sont habillés soit d'un polo, soit d'un T-shirt de la même couleur dominante. Une attention particulière doit être portée au respect des règles fédérales

concernant les inscriptions publicitaires, et l'aspect de la tenue.

Article 12 : points non développés

12.1 Hormis les points de pénalités pour retard à l'envoi des résultats une équipe ne peut pas être sanctionnée par plus de 3 points de pénalité pour une rencontre quel que soit le nombre d'infractions commises.

Article 13 : sanction et recours

13.1 Les sanctions (sportives et financières) sont prononcées par la Commission Interclubs, dans les limites du présent règlement.

13.2 En cas de désaccord avec une décision de la commission Interclubs, un club pourra saisir la commission régionale d'examen des réclamations et litiges qui statue sur les réclamations et litiges survenus au niveau régional (Voir Règlement fédéral d'examen des réclamations et litiges).

Article 14 : récompenses

Le vainqueur de chacun des Interclubs se verra offrir un Trophée par le Comité Départemental de Badminton de l'Eure.

Ces Trophées seront remis lors de l'Assemblée Générale du Comité.

Formulaire 1 – Inscription des équipes

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE L'EURE

Réponse à retourner avant le **15 octobre 2011**

par @mail à :

Renaud PLATEL
mailto : renaud@platel.org
Jean-Jacques BIDARD
mailto:emmanuele.bidard@orange.fr

par courrier à :

Xavier HEDDE
7 ter, Rue Jeanne d'Arc
27910 Perriers-sur-Andelle

INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX 2010/2011

CLUB :

_ Je confirme ma participation en **D1** **D2**

_ Je n'inscris pas mon (mes) équipe(s) prévue (s) en **D1** **D2**

Justification :

_ Je souhaite inscrire une équipe supplémentaire ou nouvelle en **D2**

_ Je dispose d'un gymnase pour les journées (demander le maximum de dates à vos gestionnaires de salles) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> J1 – 13 Novembre 2011 | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> J2 – 04 Décembre 2011 | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> J3 – 29 Janvier 2012 | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Journée rattrapage 26 Février 2012 | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> J4 – 25 Mars 2012 | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> J5 – 15 Avril 2012 | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> FINALE 13 Mai 2012 | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |

Nombre d'équipes engagées : ___Frais d'inscription : _____ équipe(s) X **25** Euros =
_____ Euros

Note : le règlement par chèque bancaire devra accompagner les inscriptions.

Formulaire 2 – Inscription des équipes

INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX 2011/2012

CLUB :

D1:

N° Licence	Nom	Prénom	Classement

Capitaine :

Adresse :

Tél : Mail :

D2:

N° Licence	Nom	Prénom	Classement

Capitaine :

Adresse :

Tél : Mail :

D2:

N° Licence	Nom	Prénom	Classement

Capitaine :

Adresse :

Tél : Mail :

Vous souhaitez que les coordonnées des capitaines n'apparaissent pas sur badnet,

cocher la case

Fait à.....Le :.....Signature (Président)

Formulaire 4 Composition d'équipe

CoBad27 Championnat Interclubs Adultes,

Date:

N° Journée:

DIVISION :

CLUB 1

CLUB 2

--

Contre

--

COMPOSITION DE L'EQUIPE

		Nom	Prénom	N°Licence	Classement
Simple Hommes	1				
	2				
	3				
Simple Dame	1				
Double Hommes	1				
	2				
Double Dames	1				
	2				
Double Mixte	1				
	2				

Note:hiérarchie des SH,prise en compte du classement au 01 février pour les journées se déroulant après le 01 février.

Formulaire 3 Déclaration d'équipe.

CoBad 27 - Championnat Interclubs Adultes

Liste des joueurs présents

Club:

Division:

Capitaine:

	Hommes					Journées									
	Nom	Prénom	CLASSEMENT												
			S	D	MX	1	2	3	4	5	6				
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															

	Femmes					Journées									
	Nom	Prénom	CLASSEMENT												
			S	D	MX	1	2	3	4	5	6				
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															

Cet imprimé doit être conservé par le capitaine pour pointage à chaque journée de compétition, Doivent y figurer tous les joueurs participants à l'interclubs.